L'OUEST CANADIEN.

VOL. I. EDMONTON, JEUDI, 14 AVRIL, 1898. No. 11.

ORDONNANCE SCOLAIRE DE 1892.

En 1892, la législature des Territoires du Nord-Ouest passa une nouvelle Ordonnance Scolaire abolissant toutes les précédentes, et contre laquelle protestèrent immédiatement tous les Catholiques des Territoires. Ils envoyèrent de suite de nombreuses pétitions au gouvernement d'Ottawa, demandant avec instance que nette ordonnancé fut rappélée.

Les pétitions, adressées par les catholiques à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, étaient signées par tous les commissaires des districts scolaires catholiques des Territoires.

La minorité avait-elle réellement et a-t-elle encore des raisons péremptoires de demander le désaveu et le rappel de cette ordonnance?

A première vue il peut sembler que cette loi scolaire est parfaitement dans l'ordre, pourvoit à tous les besoins et respecte les droits de la minorité catholique.

Ne dit-elle pas positivement dans sa clause 4, que l'on pourra établir dans les Territoires du Nord-Ouest, sujettes aux dispositions de cette ordonnance et aux réglements du Conseil de l'Education, des écoles réparées des pour tous les élèves de 5 à 20 ans?

La clause 5 ne détermine t-elle pas que deux catholiques seront appelés à donner leur avis au Conseil de l'éducation Publique, et qu'ils représenteront ainsi la minorité dont ils gèreront les intérêts scolaires?

La clause 11 donne au Lieutenant-Gouverneur en Conseil toute autorité de choisir et nommer les inspecteurs qui pourront être aussi bien catholiques que protestants.

La clause 32 dit positivement que la minorité des contribuables peut, dans n'importe quel district scolaire public déjà organisé, établir une école séparée et les contribuables, soit protestants, soit catholiques, selon que l'école séparée soit protestante, soit catholique, ne seront tenus qu'au montant des taxes qu'ils s'imposeront à eux-mêmes pour ces dites écoles.

Enfin, la clause 85 autorise l'instruction religieuse pendant la dernière demi-heure de la classe de l'après midi.

Les choses étant ainsi, qu'a donc à objecter la minorité catholique des Territoires du Nord-Ouest? Pourquoi n'est-elle pas satisfaite d'un système, d'une loi scolaire qui semble si bien sauvegarder ses droits et ses intérêts?

Hélas, je suis forcé de le dire, une étude plus approfondie de l'ordonnance de 1892, une étude sérieuse de la composition du Conseil de l'Instruction publique dans le Nord-Ouest et de la manière dont ce conseil applique la loi scolaire, sans manquer ni à l'esprit, ni à la lettre de la dite ordonnance convaincra tout esprit droit, dégagé de préjugé de parti politique, de race et de religion, que nos écoles séparées n'existent que de nom, et pas du tout de fait dans le Nord-Ouest, et que ces écoles sont réellement abolies dans tout ce qui fait leur différence essentielle des écoles simplement publiques, athées ou protestantes. C'est ce que nous prouverons dans les pages suivantes.

L'articles 194 de l'ordonnance de 1892 rappelle et annule le chapitre 59 des Ordonnances revisées de 1888, l'ordonnance No. 20 de 1889, l'ordonnance No. 15 de 1890 et l'ordonnance No. 28 de 1891-1892, pour y substituer l'ordonnance actuellement en force, approuvée et consentie par le lieutenant-gouverneur, le 31 décembre 1895. Or, en vertu des ordonnances ainsi rappelées et annulées, nous avions:

Un bureau d'éducation composé de huit membres, dont cinq protestants et trois catholiques *tous avec voix délibérative.*

Ce bureau se réunissait de droit deux fois par année à Régina, et même plus souvent si le lieutenant-gouverneur le jugeait à propos.

La majorité du bureau formait un quorum.

Le bureau d'éducation choisissait, parmi ses membres, un président ayant droit de vote, sur toutes les questions, avec les autres membres du bureau. Toute question sur laquelle il y avait égalité de voix était résolue dans la négative.

Le bureau d'éducation se divisait en deux sections bien distinctes et autonomes; la section protestante et la section catholique...... Il appartenait exclusivement à chaque section.

1° D'avoir sous son contrôle et sous sa direction les écoles de sa dénomination religieuse et de faire les règlements nécessaires pour l'administration et la discipline générale de ces écoles.

2° De choisir, adopter et prescrire une série uniforme de livres de classe, *pour les écoles de sa section, bien entendu.*

5° De nommer des inspecteurs qui restaient en charge à la volonté de la section qui les avait choisie.

Il y avait un bureau spécial d'examinateurs pour les certificats des instituteurs, les dits examinateurs étant nommés en nombre égal par les deux sections du bureau d'éducation.

Chaque section avait le choix des auteurs, pour l'examen des instituteurs, sur l'histoire et les sciences, et pouvait prescrire tout autre sujet additionnel pour l'examen des instituteurs des écoles de sa section, et dans tous les examens, sur ces matières, les examinateurs de chaque section avaient respectivement jurisdiction absolue.

La section catholique, comme la section protestante, avait voix délibérative dans tout ce qui était des attributs généraux du bureau d'éducation. C'est ainsi que les deux sections réunies définissaient les devoirs du secrétaire du bureau, passaient les réglements concernant l'enregistrement et les rapport de la fréquentation des écoles; jugeaient tout appel des décisions des insdecteurs et définissaient leurs droits et leurs devoirs.

Les deux sections pourvoyaient aux examens, à la classification et aux différents certificats des instituteurs.

Que nous reste-t il de tout cela aujourd'hui dans nos écoles soi-disant séparées? Rien, absolument rien.

L'ordonnance a donc beau parler d'écoles séparées pour la minorité catholique des Territoires du Nord-Ouest, ces écoles n'existent pas; car enfin, les catholiques peuvent-ils reconnaitre comme étant séparées et leurs, des écoles sur lesquelles ils n'out plus aucun contrôle? Choix des livres, examens, inspecteurs et inspections, qualifications et diplômes des instituteurs, tout leur est enlevé.

Avec cela et malgré cela, nos adversaires tant parmi les membres de la législature que dans le conseil de l'éducation, le président et le surintendant en tête, oseront répondre:

"Ce que vous avancez là est tout à fait incorrect et ne peut tenir devant la lettre de la loi. Vous égarez tout simplement l'opinion publique par de fausses considérations et de fausses affirmations. Il n'y a rien dans la lettre de la loi qui s'oppose à ce que le conseil de l'éducation publique fasse des réglements qui satisfassent à tous vos désirs et remplissent tous vos vœux. Il pourraient vous accorder les livres de lecture, d'histoire, de litérature, etc., que vous désirez. Sans aller en aucune façon contre la lettre (sinon l'esprit) de l'ordonnance en vigueur, il est libre de nommer des inspecteurs et des examinateurs catholiques pour vos écoles et pour les candidats aux certificats. Il pourrait même reconnaitre, sans aucune autre formalité, comme spécialis tes en matière d'éducation, toutes les religieuses qui passent leur vie dans l'enseignement, c'est-à-dire qui font de l'enseignement leur profession spéciale, y sont formées dans la communauté et perfectionnent tous les jours. La loi qui régit actuellement l'éducation dans les Territoires est faite sur des principes si larges qu'elle ne s'oppose à aucun droit, à aucun privilège."

Oui, c'est vrai, répondrai-je à mon tour sans hésiter; et c'est précisement en cela que la dite loi ou ordonnance de 1892 est une loi hypocrite et astucieuse.

L'hypocrisie est un vice qui consiste à affecter une vertu qu'on n'a pas. C'est par excellence le vice de l'ordonnance. Elle affecte la libéralité à l'égard de la minorité catholique, elle affecte la volonté de sauvegarder ses droits, droits en tout semblables à ceux de la minorité du Manitoba, reconnus par la plus haute autorité de l'empire et néanmoins foulés aux pieds jusqu'à ce qu'une législation réméditrice soit passée par le gouvernement fédéral. Elle affecte les vertus de bienveillance, d'impartialité, de justice, autant de vertus qui lui font défaut.

Par contre, n'est-elle pas d'uue astuce vraiment prodigieuse? Car enfin sous le voile de l'impartialité et de la justice, elle autorise et favorise la persécution soude et la persécution systématique de nos écoles. Armé de l'ordonnance de 1892, le conseil de l'instruction publique a entrepris et continue cette œuvre de persécution et de destruction, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant. Mgr. Taché de glorieuse et vaillante mémoire avait donc raison de dire dans son "mémoirc" p. 30: "Plus astucieux que le gouvernement de Manitoba, celui des Territoires a laissé aux écoles catholiques leur existence, mais il les a dépouillé de ce qui constitue leur caractère et accuse leur liberté d'action."

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Emonton, Alberta.

Publié par
"La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton.

Abonnement: $1.00 par a née, payable d'avance.

Petites annonces : 5 lignes et moins, trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions ur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée .
"l'Ouest Canadien, Edmonton,"
Alberta, T. N. O.
FREDERIC VILLENEUVE.
Directeur.

EDMONTON, 14 Avril. 1898.

LE PARTI CONSERVATEUR.

Depuis quelque temps les journaux conservateurs de la province de Québec, à peine encore remis de l'émotion des défaites de leur parti le 23 juin 1896 et du 11 mai 1897 à Québec, se sont mis à discuter les causes de ces déroutes de leur parti, jadis si fort, et à établir les responsabilités de chacun. Les uns, comme M. Chapais, blàment sévèrement Sir J. A. Chapleau d'être resté sous sa tente en 1896, au lieu de s'être jeté dans la lutte pour ce parti conservateur auquel il devait tout et qui l'avait traité en enfant gâté. Ils lui reprochent de n'être pas accouru prêter main forte au gouvernement Tupper et lui aider ainsi par sa popularité à franchir sans encombre la période de la lutte électorale.

D'autres, les amis de M. Chapleau, répondent avec assez d'apropos et de vérité que la cause du parti conservateur était depuis longtemps perdue devant le peuple et que celui-ci attendait avec impatience le moment où il pourrait prononcer contre le parti conservateur un verdict qui le reléguait dans les froides régions de l'opposition. Ils ajoutent que la cause des écoles du Manitoba avait été tellement compromise par les conservateurs, de 1891 à 1896 que la popularité de M. Chapleau n'aurait pu arrêter la poussée populaire qui a porté au pouvoir Sir W. Laurier et les libéraux.

Les libéraux, eux, se mêlant à la discussion, sans y être invités le moins du monde, attribuent la déchéance des conservateurs aux scandales McGreevy, du Pont Curran, de la loi électorale, et généralement à la mauvaise administration.

Il y a certes beaucoup de vérité dans ces différentes versions, mais nous croyons qu'une des causes principales, sinon la plus importante, des défaites successives du parti conservateur a été l'apathie des chefs et leur négligence à se préparer des successeurs. Après nous le déluge ! ! En effet, dans la province de Québec, car attendu que c'est là que le bouleversement d'opinion s'est le plus fait sentir, c'est aussi là que nous devons en étudier les causes, les raisons d'être, dans la province de Québec, disons-nous, les chefs conservateurs depuis 1885 se sont surtout distingués par leur apathie, par leur dédain de la jeunesse conservatrice, qu'ils craignaient d'organiser et de préparer pour les luttes de l'avenir, de peur, sans doute, d'y rencontrer des rivaux ou des concurrents.

Ils ont complètement négligé la formation et l'éducation de la jeunesse conservatrice, l'ont laissé se disperser, se désunir. Les clubs conservateurs, naguère si puissants, étaient désertés et les chefs ne se gênaient pas de dire ou de faire savoir aux jeunes têtes du parti que les clubs étaient des foyers de révolte et d'insurrection contre la discipline du parti. Et pour la question du patronage, cette question de tous les temps et de tous les partis, cette question si importante, car il ne faut pas nourrir seulement l'âme d'un parti, il faut aussi en nourrir le corps, le parti conservateur commit la même faute, la même maladresse d'ignorer complètement la jeunesse conservatrice et de distribuer à quelques rares favoris, les ainés du parti, toute la pitance ministérielle. Aussi, peu à peu, les enthousiames se calmèrent, les clubs conservateurs se dispersèrent et lorsque les élections de 1896 eurent lieu, la jeunesse conservatrice, ayant perdu l'habitude de se compter, de se sentir les coudes, était dans une grande infériorité vis-à-vis des libéraux qui, eux, n'avaient rien négligé pour préparer les membres de leur parti à la lutte. Et cela est si vrai que lorsque l'Hon. E. J. Flynn ouvrit la campagne provinciale de 1897 à Montréal, il voulut réparer les erreurs, les maladresses de ses prédécesseurs en fondant partout des clubs conservateurs et en y visitant la jeunesse conservatrice. Mais il était trop tard, l'élan était donné, et le peuple de Québec avait déjà décidé de changer de maitres.

Voilà en quelques mots la leçon du passé, de l'histoire. Profitera-t-elle à quelqu'un, l'avenir nous le dira. Aussi il appartient à la presse indépendante—et nous en sommes—de dire aux chefs des deux partis, qui se divisent l'opinion publique du Canada: l'avenir appartient au parti qui s'emparera de la jeunesse, qui l'instruira, qui la préparera et l'armera pour la lutte de demain ,qui lui inspirera l'amour du Canada, de ses institu tions et confiance en nos destinées.

Voila le conseil que nous donnons aux chefs des deux partis ; et nous souhaitons ardemment qu'ils en tirent leur profit.

NOS ECOLES.

Pour servir d'introductiou à une série d'articles que nous nous proposons de faire sur la loi scolaire des Territoires du Nord Ouest et sur sa mise en opération, nous publons en première page, et pres que en entier, le premier chapitre de l'ouvrage du R. P. Leduc intitulé *Hostilité démasquée*.

Ayant été durant plusieurs années membre du bureau d'éducation dans les Territoires, le R, P. Leduc est certainement un de ceux qui sont le plus au fait de cette importante question de l'éducation et dont les avis méritent le plus d'attention et de respect.
Pour nous surtout, canadiens-français, la question des écoles est d'une importance primordiale pour notre existence nationale, pour la conservation de notre langue que nos ancêtres ne nous ont conservée qu'au prix des plus grands sacrifices. Nous devons donc nous unir sur cette question des écoles du Nord-Ouest et montrer à ceux qui veulent nous détruire que nous sommes les dignes fils de ceux qui ont résisté depuis 140 ans à l'anglicisation, et qui de 60,000 qu'ils étaient lors de la cession du pays à l'Angleterre, sont aujourd'hui 2,000,000 dispersés sur cette terre d'Amérique.

Imitons-les, suivons leur exemple, restons fidèles à notre clergé, et avant longtemps ceux qui nous privent aujourd'hui de nos droits les plus chers, en voyant notre union, notre force, nous rendront ce qu'ils nous ont pris, et s'ils ne nous le rendent pas nous serons en mesure de le prendre nous-mêmes.

INFORMATIONS.

On ignore peut-être que parmi les nombreux Galiciens arrivés dans le district l'an dernier et établis à Edna, Rabbit Hill, et autres endroits, la plupart appartiennent à l'église catholique grecque dont le rite est un peu différent du nôtre est reconnu et approuvé par le pape. Il ne faut donc pas les confondre avec les schismatiques de l'église grecque, dite *orthodoxe*.

Ces pauvres coreligionnaires, ne sachant ni le français, ni l'anglais ni l'allemand étaient bien dépourvus des moyens de pratiquer leur religion. Pas de missionnaires sachant leur langue, ils semblaient voués au malheur de passer plusieurs années sans entendre parler de Dieu jusqu'à ce qu'ils pussent apprendre les langues du pays.

Mgr. Grandin, dont le zèle s'étend à tous les besoins, s'est adressé au chef de l'église et a obtenu de Sa Sainteté un missionnaire de leur nationalité, M. Paul Tymkiewitch, prêtre catholique du rite grec Ruthène. Ce jeune prêtre, agé seulement de 26 ans, est arrivé à Edmonton ces jours derniers et s'est immédiatement rendu auprés de Sa Grandeur pour faire reviser des lettres et recevoir sa jurisdiction. Véndredi dernier il se rendait au milieu de ses compatriotes pour commencer son ministére. Il est impossible de décrire la joie de ces braves gens en revoyant sur une terre si éloignée de la patrie galicienne, un prêtre de leur nationalité disant la messe selon les cérémonies en usage dans leur pays, les prêchant dans leur langue maternelle. et leur déclarant son intention de demeurer au milieu d'eux.

L'on en dira ce que l'on voudra, mais l'église catholique nous donne de beaux ot grands spectacles.

XXX.

CORRESPONDANCE.

M. le Directeur,

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt votre bon petit journal ; au nom de mes amis, je vous le déclare, nous sommes fiers de l'OUEST CANADIEN et nous lui souhaitons succès, prospérité et longue vie.

Notre pays est si grand, il offre de si magnifiques avantages à la colonisation, ses terres sont si fertiles, si faciles à défricher et à cultiver que nous n'avons qu'à les faire connaitre pour engager nos compatriotes à venir s'en emparer. Dites-le donc bien haut, répétez-le sur tons comme le veut votre yrogramme.

C'est le but que vous vous proposez, c'est l'idée qui a présidé à la fondation de votre feuille. Faites connaitre à tous nos compatriotes qui sont à la recherche d'un endroit pour établir leurs familles l'Alberta nord, et en particulier le district d'Edmonton, est cet endroit par excellence, aussi une famille peut, en quelques années, et à peu de frais, se créer un foyer, se faire un bel et solide avenir.

Pour vous aider et taciliter votre tâche, car il est beau de coopérer à une si belle œuvre, je propose à tous mes concitoyens—je présume qu il n'y en a pas un seul qui ne reçoive et lise votre journal—de souscrire un abonnement et d'envoyer l'OUEST CANADIEN à un parent, ou un ami qui nous a manifesté le désir de venir nous rejoindre au Nord-Ouest. Nous pourrons ainsi, les nouveaux arrivés surtout tenir nos familles de là-bas au courant, semaine par semaine, de tout ce qui se fait par ici. Le journal sera lu avec avidité, on se le passera, on en commentera les articles. Nos compatriotes des Etats-Unis qui sont déjà tracassés du désir de revenir au pays hâteraient leur retour ; nous provoquerions de nouvelles adhésions et qui sait, par ce moyen, si nous ne réussirions pas à faire sortir des manufactures américaines quelques bonnes familles qui y végètent depuis longtemps, et que nous aimerions voir venir partager notre bien-être.

Je livre cette idée à la réflection de nos compatriotes, avec un peu de bonne volonté et un léger sacrifice, nous obtiendrons par là de beaux et grands résultats.

Pardon, M. le Directeur, de venir ainsi, "proprio motu," vous faire mes suggestions, si vous les trouvez dignes d'être publiées, je vous autorise à le faire, sinon, il doit y avoir place pour elles dans le panier.

JEAN LOUIS.

CA ET LA.

Depuis lundi la brigade du feu a été appelé à éteindre trois commencements d'incendie. La brigade a répondu avec promptitude et célérité sous la direction de M. Turgeon, l'ingénieur du département du feu.

Mde George Roy, épouse de notre sympathique régistrateur, est partie ce matin pour aller passer quelques jours chez sa fille, Mde Charles Rodberg, à Wetaskiwin.

M. J. Emmanuel Beauchemin, de Sorel, est arrivé en cette ville lundi dernier pour prendre la direction des travaux du draguage et de l'exploitation de la Saskatchewan Gold and Platinum Mining and Dredging Co., compagnie fondée en Angleterre, et qui a acheté de M. G. A. Drolet, les concessions minières que lui avait accordées le ministre de l'intérieur. M. Hogue, le représentant de la compagnie, est arrivé par le même train. Nous souhaitons la bienvenue à ces messieurs, et si comme on nous le fait espérer, ils établissent ici leur résidence, Edmonton comptera de plus deux citoyens distingués appelés à rendre de grands services à notre pays.

Mgr. Legal, le Rév. P. Mérer, le P. Bellivaire sont partis mardi matin pour la France. Mgr. Legal et le P. Mérer vont assister à l'élection du Supérieur de la Congrégation des Oblats qui doit avoir lieu dans le cours du mois de mai prochain.

Aux dernières élections d'Ontario le vote s'est divisé comme suit : Libéraux, 215,646 ; conservateurs, 208,436 ; indépendant, 9,461.

Nous souhaitons au distingué prelat et à ses compagnons un heureux voyage vers la belle terre de France. Que les vents leur soient favorables et qu'ils nous reviennent bientôt reprendre ici leur mission de paix et de civilisation.

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, est mort hier, le 13 courant.

Une avalanche dans la passe Chilcoot a enseveli 100 hommes et femmes se rendant au Klondyke et 10,000 tonnes de provisions de toutes sortes.

Nous donnerons à l'avenir, toutes les semaines, les prix du marché d'Edmonton. Nul doute que nos lecteurs cultivateurs liront avec plaisir ces informations, que nous nous ferons un devoir de puiser aux meilleures sources.

Le Rév. Père Dauphin, de la réserve d'Alexandre, nous a visité ces jours derniers à nos bureaux accompagné du frère Landry de St. Albert.

MM. McIntosh & Whitelaw ont acheté un terrain sur la rue principale et sont à batir un magasin 60x23 ; ils y feront le commerce de meubles. MM. Authier & Degagné sont les entrepreneurs.

Les travaux du pont avancent rapidement. Les piliers s'élèvent maintenant à 3 pieds au-dessus du niveau de l'eau. L'ouvrage du beton ne sera continué qu'après le départ de la glace. En attendant l'entrepreneur, M. Lemoine, va se mettre immédiatement à planter les pilotis des deux culées.

Une lettre d'Athabaska Landing nous apprend qu'il y a plus de 300 Klondykers campés et qui attendent l'ouverture de la navigation pour s'embarquer pour le nord. Chaque train qui nous arrive est bondé de chercheurs d'or et aussi de colons nouveaux. A tous, succès dans leur entreprise et bienvenue.

M. l'abbé Morin devait partir pour retourner à Montréal mardi dernier ; ses devoirs de colonisateur l'ont retenu parmi nous pour encore quelques jours.

Les colons continuent à arriver en foules et les bâtisses destinées à les recevoir sont encombrées. Nous signalons de nouveau à l'attention de nos gouvernants, l'insuffisance de la bâtisse réservée aux immigrants et nous espérons qu'ils remédieront sans délai à l'état de choses déplorable qui existe ici dans le département de l'immigration.

Nous signalons à l'attention de la police la conduite illégale et dangereuse de certains Klondykers qui ne se gênent pas de décharger, dans les rues de notre ville, des armes à feu à toute heure du jour et de la nuit au risque de blesser et même de tuer les passants. Il faut que les Klondykers se pénètrent bien du fait qu'ils sont encore dans un pays civilisé, dont les habitants respectent et aiment à faire respecter la loi.

MARCHE.

EDMONTON, Avril 14

Blé	60c
" de semence	70 à 75c
Avoine	27 à 30c
" de semence	34c
Foin, la tonne	6 à $7
Œufs, la douzaine	10c
Beurre frais	20 à 22c
Poulets, la lb	8c
Dindon	12½c
Cochons, vivants	4½
Bœuf, "	6 à 6½c
Mouton, "	3 à 4c
Charbon- livré à domicili	$2 à 2.50



LE NORD-OUEST CANADIEN.

TARIF DE PASSAGE DE COLONS ALLENT A L'OUEST.

De Montrérl aux endroits suivants

Winniaeg	$ 22 00
Portage la Prairie	23 25
Brandon	24 40
Oak Lake	25 10
Regina	28 90
Medecine Hat	35 00
Calgary	39 45
Priuce Albert	33 85
Edmonton	43 30
Emerson	23 70
Fannystelle	23 10
Morris	23 20
Niverville	22 90
Qu'Appelle	28 25
Treherne	23 95
Deloraine	26 40

TARIF D'EFFETS DE COLONS.

De Montréal oux endroits suivants pour un char :

Winnipeg	70 00
Portage la Prairie	74 00
Brandon	78 00
Oak Lake	80 00
Regina	90 00
Medecine Hat	104 00
Calgary	114 00
Prince Albert	102 00
Edmonton	123 00
Emerson	75 00
Morris	74 00
Qu'Appelle	88 00
Deloraine	82 00

NOTE.—Au tariff des endroits ci-dessus mentionnés, pour la section de Québec à St. Vincent de Paul, pour un char de fret, il faut ajouter dix piastres.

AVIS

Est par les présentes donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnies, application sera faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour des Lettres Patentes sous le Sceau des Territoires du Nord-Ouest, incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient être et devenir actionnaires de la Compagnie à être fondée, un corps politique et incorporé sous les dispositions de la dite Ordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera "La Compagnie de Moulin de Morinville," Limitée. Le but pour lesquels l'incorporation est demandée est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des machineries pour scier et travailler le bois, battre et moudre le grain, pour acquérir des propriétés pour leur exploitation, et pour faire tout ce qui sera nécessaire au but de la Compagnie.

La principale place d'affaires dans les Territoires sera Morinville, dans le district d'Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de deux mille cinq cents piastres ($2,500) divisé en 125 parts de $20 chacune.

Les noms et les adresses des réquérants sont :

Adolphe Albéric Ringuette,
Delphin Morin,
Joseph Dagenais,
Louis Labbé,
Dieudonné Tellier,
Télesphore Meunier,
Tous cultivateurs de Morinville, Alberta, qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, 2 Mars, 1898.

LA SITUATION.

L'Europe s'apprête è faire tout l'argent possible au moyen du conflit hispano-américain provoqué d'abord par la stupidité du système colonial de l'Espagne, et ensuite par le jingoisme de nos aimables voisins de la république voisine. S'il y a guerre actuelle, les Espagnols en feront une affaire de sentiment; les Américains, de leur côté, en feront une affaire "d'affaires."

"Make money honestly, if you can; but make money."

C'est au fond à quoi se réduit pour nos voisins toute la question cubaine.

Et, de fait, après la période de crise économique qu'ils viennent de traverser, après avoir épuisé tous les efforts financiers et autres, pour sortir du pétrin, c'aurait été miracle si nos voisins n'eussent pas entrepris une partie de "bluff" pour redonner du ton à leurs marchés locaux encombrés par une production énorme.

Cuba est pour eux un beau prétexte et ils en profitent; un petit bout de guerre remuera les affaires.

La prochaine fois ce sera vers le nord qu'ils chercheront des prétextes pour faire mousser les affaires, et le premier et le seul voisin, au nord, c'est le Canada.

Qui a bu boira; et si la doctrine Munroe qui déjà compte des succès, reçoit une autre consécratioh dans la partie nord du continent américain, par la conquête de l'ile de Cuba, il ne restera plus que la consécration finale par l'absorption du Canada.

Nous sommes bien en faveur de l'application la plus largo possible de cette doctrine, mais à une seule condition:

C'est que le Canada restera aux Canadiens.

Il est bon parfois de songer aux évènements possibles que l'avenir nous réserve. Il est bon surtout de se préparer de longue main à tirer parti de ces évènements; surtout par l'union, par la concentration graduelle de toutes les énergies nationales. Nos hommes d'état comprennent-ils cela?
—Le Moniteur du Commerce.

NOTRE ELEMENT DANS ONTARIO.

L'autre jour, discutant la situation avec un rapporteur du "Witness," un médecin quelconque d'Ontario déclarait que les canadiens-français ne pouvaient espérer avoir un ministre dans le cabinet Hardy parcequ'ils n'ont que deux députés et qu'ils ne sont pas en nombre suffisant dans la province.

C'est notre apathie, notre insouciance, nos divisions mêmes, qui permettent au premier venu de tenir un pareil language. Il est vrai que nos gens n'ont élu que deux Canadiens-français, un à Prescott l'autre à Russell, mais on admettra qu'ils auraient dû en élire deux autres à Essex Nord et à Nipissing où ils forment une imposante majorité; qu'ils sont un facteur électoral très important à Ottawa, à Cornwall et Stormont, à Glengary et à Essex Sud et qu'ils sont autre chose qu'une quantité négligeable à Simcoe, à Renfrew et ailleurs.

Il y a environ 300,000 Canadiens-français dans Ontario et c'est leur appui qui, dans la récente élection générale, a sauvé M. Hardy de la défaite.

Nous ne voulons pas et nous ne désirons pas embarrasser nos amis les libéraux d'Ontario qui, depuis vingt ans, ont loyalement traité nos compatriotes, nous ne réclamons pas de ministre français dans le cabinet Hardy si les circonstances ne s'y prêtent pas, mais nous proclamerons toujours sans faiblesse que notre nombre, notre position de minorité et que la réciprocité de sympathie et de tolérance entre les deux races nous donnent certainement droit à un ministre français dans la province voisine.

Citoyens d'Ontario, voyez ce qui se passe dans la province de Québec, nous élisons des Anglais dans nos comtés français, nous avons toujours deux ou trois ministres de langue anglaise dans nos gouvernements et pourtant votre élément n'est pas ici beaucoup plus nombreux comparativement que le nôtre chez vous.

Nous pratiquons la tolérance, nous pratiquons la fraternité et nous travaillons à faire disparaitre les préjugés de races au lieu de les alimenter.

Nous savons qu'en maints quartiers on tient peu compte de notre générosité, aussi en sommes-nous venus à la conclusion que nous avons tort de laisser prendre à autrui, soit à Québec, dans l'Ontario ou ailleurs, ce qui nous appartient et de ne pas saisir nous-mêmes ce qui est à nous.

Désormais soyons plus unis, plus exigeants que par le passé; nous n'aurons qu'à y gagner.—Le Signal.

AGRICULTURE.

PLANTE FOURRAGÈRE.

Quest-ce qu'une plante fourragère? C'est une plante que l'on donne au bétail afin d'entretenir chez lui la vie et de lui faire produire de la viande, du lait et de la laine. Par conséquent, dans la plante fourragère, il doit y avoir des matières qui produisent toutes ces choses. A quelle époque ne la croissance la plante renferme-t-elle le plus de ces matières? Voici ce que je trouve dans le bulletin No. 19 de la ferme expérimentale d'Ottawa:

"Il semblerait, d'après un grand nombre d'expériences que le meilleur moment pour le fauchage et le fanage des plantes fourragères est à la floraison ou très peu après. Le taux de l'eau a dimunué, et il y a dans l'herbe fauchée une quantité proportionnellement plus grande de nourriture, dont la valeur économique est à ce moment le plus élevé. Dans la suite la fibre prédomine trop, les tiges deviennent dures, sèches, indigestes, le taux des albuminoïdes diminue; de plus, les graines sèches se détachent facilement de leurs glumes et se perdent avec leur approvisionnement d'azote."

Ainsi, cultivateurs, encore une fois n'attendez pas trop pour faucher votre foin. Savez-vous ce que l'on entend par parti fibreuse? C'est ce qui constitue la charpente de la plante, cette partie tient de la nature du bois; le bétail ne s'entretient pas avec du bois naturellement: mais c'est ce qui arrive quand le foin est trop mûr, il est indigeste, peu profitable. Au contraire par "albuminoïdes" l'on entend la partie de la plante qui produit la viande, le lait; c'est la partie la plus précieuse pur conséquent du fourrage, plus il en contiendra, plus il sera riche. Il est prouvé que c'est à l'époque de la floraison ou peu après qu'il en contient le plus.

On annonce que de nouvelles concessions viennent d'être faites aux catholiques du Manitoba par le cabinet Greenway. Si cette rumeur est fondée sur la vérité, nous nous en réjouissons. En attendant que nos frères obtiennent justice pleine et entière, ils ne doivent pas refuser une restitution partielle de ce qu'on leur a volé.

Celui qui est dévalisé par un brigand, hésite rarement à reprendre son bien quand il lui est offert, ne serait-ce qu'en partie.

REMERCIEMENTS à St. Antoine de Padoue pour une faveur obtenue, avec promesse de publier.
St. Albert, 4 Avril, 1898.

AVIS

Est par les présentes donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnies, application sera faite au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour des Lettres Patentes sous le Sceau des Territoires du Nord-Ouest, incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient être et devenir actionnaires de la Compagnie à être fondée, un corps politique et incorporé sous les dispositions de la dite Ordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera "La Compagnie de Moulin de Morinville," Limitée. Le but pour lesquels l'incorporation est demandée est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des machineries pour scier et travailler le bois, battre et moudre le grain, pour acquérir des propriétés pour leur exploitation, et pour faire tout ce qui sera nécessaire au but de la Compagnie.

La principale place d'affaires dans les Territoires sera Morinville, dans le district d'Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de deux mille cinq cents piastres ($2,500) divisé en 125 parts de $20 chacune.

Les noms et les adresses des réquérants sont:

Adolphe Albéric Ringuette,
Delphin Morin,
Joseph Dagenais,
Louis Labbé,
Dieudonné Tellier,
Télesphore Meunier,
Tous cultivateurs de Morinville, Alberta, qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, 2 Mars, 1898.

AVIS.

Avis est donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnie, application sera faite au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour des Lettres Patentes sous le sceau des Territoires du Nord-Ouest incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient devenir actionnaires de la Compagnie à être formée, un corps politique, et incorporé sous la clause de la dite Ordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera: "La Compagnie d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton, Limitée,"

Le but pour lesquels l'incorporation est demandée, est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des presses à imprimer et tout le matériel nécessaire pour exploiter une imprimerie générale et un atelier de reliure.

La principale place d'affaires dans les Territoires, sera Edmonton, Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de deux mille cinq cents piastres ($2,500) divisé en deux mille cinq cents parts d'un dollar chacun.

Les noms et adresses des réquérants sont:

Frédéric Villeneuve, Avocat,
Joseph E. Laurencelle, Gérant,
Jean-Bte Morin, Prêtre,
Joseph Cartier, comptable,
De la Ville d'Edmonton, Alberta.
Et Eugène Villeneuve, Marchand de Montréal,
Qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.
Edmonton, 24 Février, 1898.

CARTES PROFESSIONELLES.

AVOCATS.

WILLIAM SHORT, Avocat, Notaire, Etc. Bureau, Bâtisse Cameron, Edmonton. Capitaux de particuliers et de Compagnies à prêter.
Avocat pour The Merchants Bank of Canda.

BECK & EMERY, Avocats, Notaires, Edmonton, Albrta, T. N. O. Procureurs pour la Banque Impérial du Canada.
N. D. BECK, C.R. E. C. EMERY, Avocat de la Couronne.
Argent de particuliers et de Cies. à prêter.

BOWN & ROBERTSON, Avocats. Batisse du Bulletin, Edmonton, Alta., T. N. O.
J. C. F. BOWN. HARRY H. ROBERTSON.

C. DE W. McDONALD, M. A., (Cidevant du Barreau de la Novelle Ecosse) 22 ans de pratique, Avocat, Edmonton, T. N. O. Bureau à Edmonton, en haut du Bureau de Poste. Edmonton-Sud, bureau de H. Goslin & Co. Avocat qui parle français,

---

P. L, McNAMARA, Avocat, Notaire, Bureau: Bâtisse McLeod Avenue Jasper, Edmonton, T. N. O. Procureur pour la Banque Jacques-Cartier.

H. C, TAYLOR, M.A., L.L.B., Avocat. Notaire, Sollicitour, Etc. Bureau: Bâtisse de la Banque Impériale, Edmonton, Alta, T.N.O.

E. A. BRAITHWAITE, M.D. Bureau à sa résidence, 3e rue, au sud des nouveaux magasins de la Baie d'Hudson. Téléphone.

AVIS.

Attendu qu'un Certificat de Titre, No. 118.K, en faveur du Rév. Jean-Baptiste Morin, de Montréal, Province de Québec, a été perdu ou détruit et que la perte ou destruction du dit certificat a été prouvée devant moi, à ma satisfaction, par déclaration statuaire, avis public est par les présentes donné qu'à l'expiration de quatre semaines de la date du présent avis un nouveau certificat de titre duplicata sera émis en faveur du dit Rév. Jean-Baptiste Morin.

GEO. ROY,
Régistrateur, N. A. L. R. D.
Edmonton, 31 Mars, A.D., 1898.